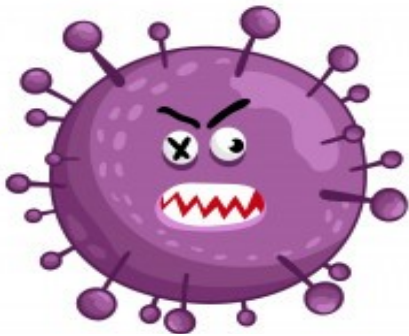


# Le Mutin de Gares & Co

le journal de la délégation SUD-Rail au CSE de Gares & Connexions

## COVID19 : la direction marche à vue

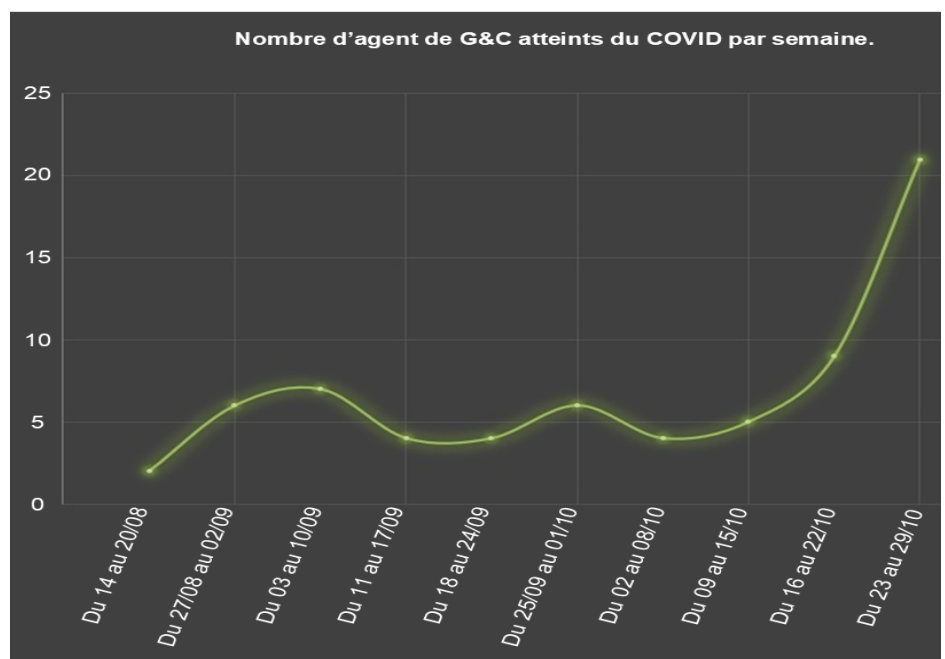


Depuis le début de la pandémie, SUD-Rail revendique le confinement généralisé de tous les salarié-e-s dont l'activité n'est pas liée au plan de transport défini et au maintien de la sécurité des circulations. Et ce n'est pas à la deuxième vague que nous allons changer d'avis.

Au contraire, la direction de la SNCF met tout en œuvre pour maintenir une activité massive du travail, avant même que le pic de la pandémie ne soit atteint !

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des malades COVID (Chiffres fournis par la direction), même si la tendance est à la hausse, il y a toutes les raisons de penser que la direction ne s'assure pas des applications locales des règles de sécurité sanitaire.

Dans le « Temps Réel » du 30 octobre, la grande direction se targue de mettre en **télétravail massif** les agents... Mais refuse de s'adapter à la situation en permettant du télétravail partiel sur des postes comme ceux de surveillants de Travaux ou Conducteur de Travaux... Si les postes ne sont évidemment pas « télétravaillable » 5 jours/5 de nombreuses tâches administratives peuvent être réalisées en prenant moins de risques...



**Mais là aussi, la direction reste sur une position dogmatique : « les postes ne sont pas éligibles au télétravail... »**

**Par contre, ils sont éligibles à la contamination par la COVID !**

Grâce à votre soutien, vos délégués SUD-Rail continueront de lutter contre les inégalités ! Vous avez ce tract grâce aux cotisations de vos collègues syndiqué-es chez SUD-Rail.

Quant à la question de la **garde d'enfants** là aussi la position est claire, et elle n'est pas favorable aux agents :

« **Les modalités de garde d'enfant restent inchangées par rapport à la situation actuelle.** Dans la mesure où les crèches, les écoles, les collèges et les lycées restent ouverts, les salariés parents qui désirent garder leur enfant doivent poser un congé ou une RTT.

*Seuls les salariés parents dont les enfants sont cas contact ou dont les établissements scolaires sont fermés peuvent être mis en activité partielle, s'ils ne peuvent pas télétravailler. »*

**Et pour les classes dont l'enseignant est absent parce qu'il est lui-même cas contact ou malade ? de même pour les agents vivants avec une personne vulnérable ? La direction ne l'évoque même pas...**

**Les personnes vulnérables** d'ailleurs ne sont parfois même pas avisées qu'elles peuvent à nouveau être mise en protection (et donc chômage partiel). La direction a fait un mail, mais les infos ne descendent pas toujours...

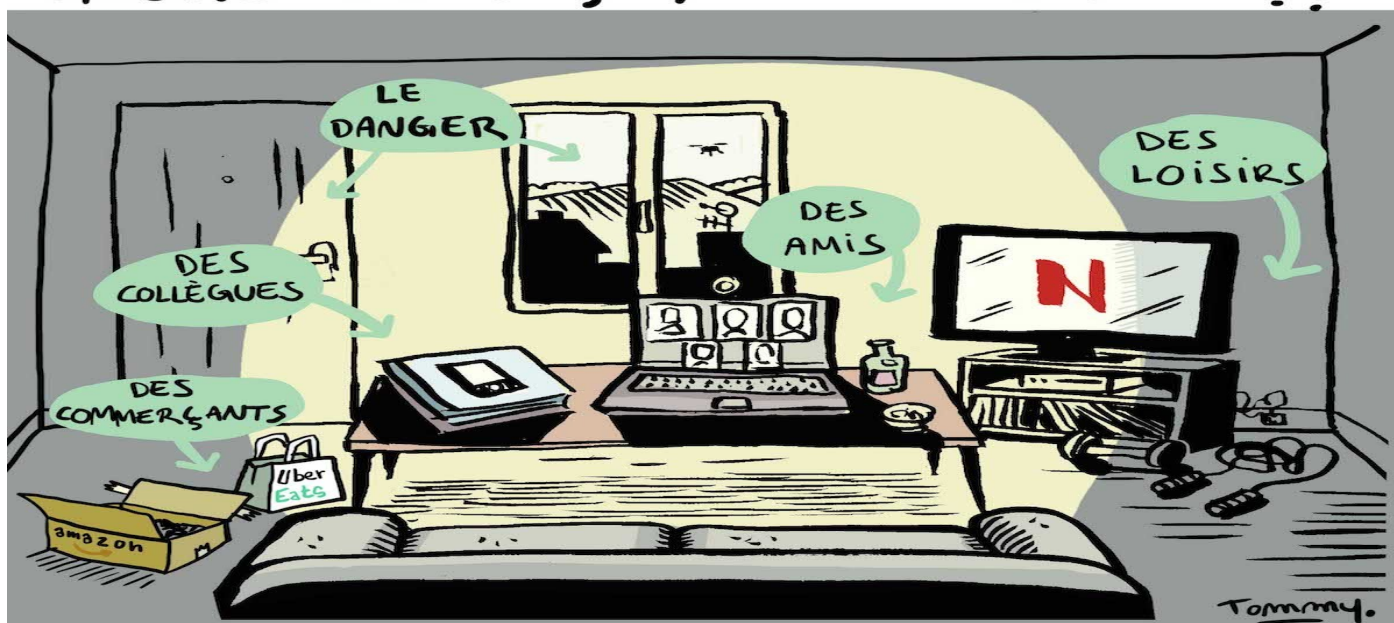
**Les cheminots n'ont jamais failli dans l'exercice de la continuité du service public de transport, mais alors que l'épidémie repart il est inadmissible que le direction SNCF continue, dans de nombreuses activités, d'exercer des pressions et d'exposer inutilement des salarié(e)s.**

**Ce n'est pas aux cheminot-e-s de payer la crise !!**

**Nous ne pouvons malheureusement pas tout savoir, mais vous pouvez être nos yeux et nos oreilles !**

**Signalez à SUD-Rail toute situation qui vous paraîtrait anormale ou injuste sur vos conditions de travail, garde d'enfant, télétravail, fourniture de moyens de protection...**

**ALORS C'EST ÇA, LE "PROGRÈS" ?!**



**contactez nous à [sudrailgc@gmail.com](mailto:sudrailgc@gmail.com) suivez nous sur [@workplace](#)**